

La Sénatrice BELIM veut rendre la commande publique réellement accessible aux artisans et petites entreprises locales en outre-mer



Le Président de la CAPEB, Cyrille RICKMOUNIE, a reçu, dans les locaux de la CAPEB le mardi 24 septembre, Mme la Sénatrice Audrey BELIM, laquelle est venue lui présenter le projet de loi qu'elle porte visant à rendre la commande publique réellement accessible aux artisans et petites entreprises locales en outre-mer.

Elle souhaite relancer dans les Outre-mer la Stratégie du bon achat (SBA), qui avait été portée par la ministre Ericka Bareigts dans le cadre de la loi Egalité Réelle Outre-mer. Il s'agit d'allotir une partie des chantiers de l'Etat et des collectivités à des entreprises locales. Ainsi, le projet de loi prévoit qu'un tiers des marchés pourra ainsi être réservé à nos artisans et petites entreprises réunionnais qui accéderont ainsi plus facilement à la commande publique.

A la lecture de l'exposé des motifs du projet de loi, celui-ci précise que le **bâtiment et les travaux publics sont l'un des plus importants secteurs économiques dans les outre-mer**. Pour preuve, le rapport de 2022 de l'IEDOM consacré à la Guyane note que pas moins de 17,5 % des établissements actifs du territoire exercent une activité dans le bâtiment. Au sein des entreprises guyanaises de ce secteur, 83,3 % n'ont aucun salarié et 13,9 % ont entre 1 et 9 salariés. Le rapport de 2022 de l'IEDOM consacré à la Guadeloupe note également que le secteur de la construction représente 14,4 % des entreprises du département. Ce sont essentiellement des structures de petite taille (70,9 % des entreprises ne déclarent pas de salariés).

La CAPEB encourage la Sénatrice à aller jusqu'au bout de sa démarche, démarche qui a le soutien de notre organisation professionnelle d'employeurs.

[Cliquer ici](#) pour accéder à l'exposé des motifs du projet de loi.

Le nouveau marché artisanal de Saint-Denis



Ce mardi 02 octobre en après-midi, la Première Magistrate de Saint-Denis, Ericka BAREIGTS, a souhaité échanger avec le Président de la CAPEB, Cyrille RICKMOUNIE, sur la commande publique et la politique de la Ville en la matière pour soutenir l'activité des entreprises de proximité exerçant dans le bâtiment et les travaux publics.



Les échanges ont eu lieu sur le chantier du nouveau marché (Avenue Léopold RAMBAUD) où le point sur les travaux de l'opération a été fait. D'un coût de 2,2 millions d'euros, cette structure abritera 17 emplacements (box) en forme de maison créole, de 40 m² chacun. Elle accueillera les artisans/commerçants du Grand Marché de la Rue Maréchal Leclerc d'ici le 1^{er} janvier prochain.

Par ailleurs, l'opération compte deux box éphémères, lesquels permettront aux artisans non-installés, d'exposer leur savoir-faire et de vendre leurs produits.

Pour Mme la Maire, « *il était important pour le tissu économique de constater nos investissements où 90 % des marchés publics de la Ville sont attribués à des TPE et PME réunionnaises.* » Selon la Première Magistrate 59 millions d'euros d'investissements ont été réalisés en 2023. La mairie précise qu'elle veille à allouer au maximum ses marchés pour permettre aux artisans du BTP de candidater, avec environ 20 % des marchés concernés.

Sur la période 2024-2025 une enveloppe de 73 millions d'euros a été budgétée par la Ville. La Maire à la volonté de travailler de concert avec les organisations patronales du BTP sur les problèmes liés aux clauses environnementales et le recyclage des matériaux. « *Nous avons besoin d'un dialogue avec la collectivité pour éviter les marchés infructueux* », indique Cyrille RICKMOUNIE, Président de la Capeb. Ce point constitue également un défi pour les artisans du BTP, qui rencontrent souvent des difficultés à monter des mémoires techniques pour décrocher des appels d'offres.

[Cliquer ici](#) pour prendre lecture de l'article de ZINFOS974